

Règlement du **Trail dé'Z'Oranges Pressées**

Article 1 : Organisateurs

Le trail de Montville est une course nature organisée par le Running Club de Montville (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse thierry.brault01@gmail.com ou par téléphone (06.33.60.55.39)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le trail de Montville aura lieu le dimanche 14 avril 2024 à Montville. Il est composé de 5 courses:

- trail des oranges : 25 km
- trail des mandarines : 16km
- trail des clémentines : 8 km
- marche nordique et athlétique de 8 km
- randonnée de 8 km.

Le trail de 25 km : un trail de 25km sur chemin, route et forêt. Circuit un peu technique avec de nombreux singles, avec environ 600m de D+, adapté pour les traileurs confirmés : départ à 9h00 (un ravitaillement à mi-course)

Le trail de 16 km : un trail de 16km sur chemin, route et forêt. Circuit roulant avec quelques singles avec environ 400m de D+ , trail accessible à tous : départ à 9h15 (un ravitaillement à mi-course).

Le trail de 8 km : un trail de 8km sur route et forêt. Circuit roulant avec environ 200m de D+ , trail accessible à tous : départ à 9h30 (aucun ravitaillement).

La marche nordique et athlétique de 8 km : sur route et forêt. Circuit roulant avec environ 200m de D+ , parcours accessible à tous : départ à 9h35 (aucun ravitaillement).

La randonnée est sur route et forêt. Circuit roulant avec environ 200m de D+ , parcours accessible à tous : départ à 9h40 (aucun ravitaillement).

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course, dans la cours de l'école primaire Evode Chevalier de Montville. Le départ sera donné à l'école primaire Evode Chevalier de Montville (Rue Louis Guittet, 76710 Montville). Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

Le trail et la randonnée et la marche nordique de 8 km sont ouverts à partir de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans, personnes né(e)s avant le 31 déc. 2007).

Le 16 km est ouvert à partir de la catégorie « junior » (plus de 17 ans, personnes né(e)s avant le 31 déc. 2006).

Le 25km est ouvert à partir de la catégorie « Espoirs » (plus de 19 ans, personnes né(e)s avant le 31 déc. 2004).

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à présenter sur place le jour du retrait du dossard.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI ou FSGT (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via

<https://www.njuko.net/zoranges-pressees-2024>

Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur le site internet.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Tarifs des inscriptions

- trail des oranges 25 km : 18€ (plus frais de gestion lors de l'inscription en ligne)
- trail des mandarines 16km : 15€ (plus frais de gestion lors de l'inscription en ligne)
- trail des clémentines 8 km : 11€ (plus frais de gestion lors de l'inscription en ligne)
- marche nordique et athlétique de 8 km : 11€ (plus frais de gestion lors de l'inscription en ligne)
- randonnée de 8 km : 5€ (plus frais de gestion lors de l'inscription en ligne)

Une majoration de 2€ est appliquée pour les inscriptions après le 07/04.

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation pourra étudier la possibilité d'accepter des changements de coureurs (sous réserve de la faisabilité technique au niveau du suivi des puces). Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Disqualification

Chaque participant devra se conformer aux règles du code de la route et aux consignes des signaleurs de course. Tout concurrent sera mis systématiquement hors de course en cas de non-respect du règlement des courses hors stade édicté par la FFA, des parcours, des consignes des signaleurs, de la nature (jet de détritus, gobelets, bouteilles etc...) ou d'assistance extérieure.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à la course de tout concurrent dépassant le temps limite de passage au dernier ravitaillement sur la base de 7 km/h pour le trail de 25 km. Le chronomètre sera arrêté à 13h pour toutes les courses.

Article 6 : Assurance, Secours, Sécurité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Le service médical est assuré par des secouristes au PC-courses et par d'autres secouristes situés au ravitaillement du 16 km et 25 km. Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par MPSE via des puces électroniques intégrées au dossard.

Article 8 : Classement et récompenses

- Pour chaque course (25 km, 16 km, 8 km et marche, marche nordique 8 km) : seuls les trois premiers scratchs de chaque course hommes et femmes seront récompensés.

- Un « panier-finisher » sera distribué sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve (seulement les épreuves chronométrées), les participants à la randonnée, n'auront pas de sac finisher mais pourront bénéficier du ravitaillement de l'arrivée comme tous les autres coureurs de toutes les courses.

- Le club le plus représenté sera récompensé.

- Les classements seront diffusés sur le site du Montville Running Club <http://www.montvillerunningclub.fr/> et sur le site MPSE <https://mpsportsevents.wixsite.com/mpse/resultats>

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure (intempéries,....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Président du club organisateur :	Thierry Brault
Référent de l'organisation :	Frédéric Bargain
Directeur de course :	Christophe Cochard